



INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE ILCA 19 et 20 mars 2022 CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse : www.cnsr.fr

L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site du CNSR mentionné ci-dessus

3.2 Le PC course est situé au CNSR Place du Club Nautique 83700 SAINT RAPHAEL

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Base Nautique.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Heure	Classe
19/03/2022	14h30	Toutes
20/03/2022	10h	Toutes

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les pavillons de classe sont : **ILCA 7** : Pavillon BLANC portant le sigle ILCA.
ILCA 6 : Pavillon VERT avec sigle ILCA
ILCA 4 : Pavillon JAUNE portant le sigle ILCA.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**. L'absence du pavillon lettre B à terre signifie que la zone de course est la zone de course A.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours est décrit en **annexe 2** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

- 10.1 Voir Annexe 2

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée verte.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée au vent de la marque 5, entre le mât arborant un pavillon bleu situé sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.(bouée blanche)

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée en ligne sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau des régates du CNSR
- 17.3 Des avis seront mis en ligne sur le site indiqué en 3.1 au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située en face du bureau des régates. Elles commenceront à l'heure indiquée.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera mise en ligne dans les conditions indiquées de l'article 3.1.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité (~~sauf la règle d'utilisation du bout dehors~~)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communications radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins deux courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) A partir de trois courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels n'ont pas de pavillon particulier.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMENTS ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.
Conformément à l'avis de course en raison de la crise sanitaire, l'accès à la Base Nautique est strictement réservé aux concurrents et aux coachs.

26. PRIX

Des prix seront distribués au trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7) et à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Philippe ENEL

Président du jury : Peter LAMASS

ZONE DE COURSE



REGATE CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE ILCA
19 et 20 mars 2022
ANNEXE 2 : PARCOURS CONSTRUIT

